

DEMANDE D'OPINION

Mercredi 28 novembre 2018, 19 h
Centre de loisirs Odilon-Blanchette
49, avenue Ruel

L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (voir carte au verso).

Les zones *53009Ha* et *53010Ha* sont localisées approximativement au sud de la rue des Lucioles, à l'est de la rue de la Fraternité, au nord de l'avenue Larue et à l'ouest de la rue de la Brunante. La zone *53010Ha* est une zone distincte circonscrite à l'intérieur de la zone *53009Ha*. Actuellement, seuls les bâtiments de 1 étage sont autorisés dans la zone *53009Ha*.

Le projet de modification proposé vise notamment à **autoriser les bâtiments jumelés** d'un minimum et d'un maximum de 1 logement, **d'ajouter des normes de lotissement** et de **permettre des bâtiments de 2 étages** avec une hauteur de maximale de 9 mètres.

Il est également proposé d'ajouter des articles visant la **protection des arbres en milieu urbain**, le **maintien de l'implantation dérogatoire et du lot dérogatoire en cas de reconstruction** d'un bâtiment principal après sinistre.

DEMANDE D'OPINION

Mercredi 28 novembre 2018, 19 h
Centre de loisirs Odilon-Blanchette
49, avenue Ruel

L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (voir carte au verso).

Les zones *53009Ha* et *53010Ha* sont localisées approximativement au sud de la rue des Lucioles, à l'est de la rue de la Fraternité, au nord de l'avenue Larue et à l'ouest de la rue de la Brunante. La zone *53010Ha* est une zone distincte circonscrite à l'intérieur de la zone *53009Ha*. Actuellement, seuls les bâtiments de 1 étage sont autorisés dans la zone *53009Ha*.

Le projet de modification proposé vise notamment à **autoriser les bâtiments jumelés** d'un minimum et d'un maximum de 1 logement, **d'ajouter des normes de lotissement** et de **permettre des bâtiments de 2 étages** avec une hauteur de maximale de 9 mètres.

Il est également proposé d'ajouter des articles visant la **protection des arbres en milieu urbain**, le **maintien de l'implantation dérogatoire et du lot dérogatoire en cas de reconstruction** d'un bâtiment principal après sinistre.

DEMANDE D'OPINION

Mercredi 28 novembre 2018, 19 h
Centre de loisirs Odilon-Blanchette
49, avenue Ruel

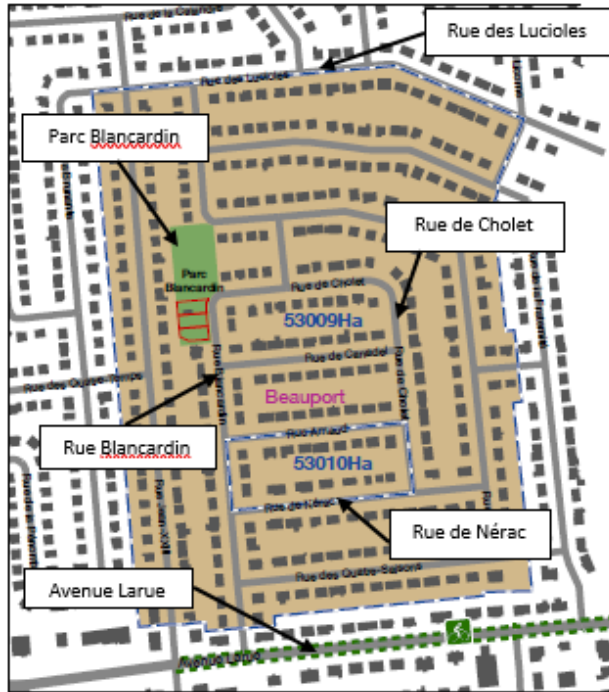
L'Arrondissement de Beauport consulte votre conseil de quartier sur un projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (voir carte au verso).

Les zones *53009Ha* et *53010Ha* sont localisées approximativement au sud de la rue des Lucioles, à l'est de la rue de la Fraternité, au nord de l'avenue Larue et à l'ouest de la rue de la Brunante. La zone *53010Ha* est une zone distincte circonscrite à l'intérieur de la zone *53009Ha*. Actuellement, seuls les bâtiments de 1 étage sont autorisés dans la zone *53009Ha*.

Le projet de modification proposé vise notamment à **autoriser les bâtiments jumelés** d'un minimum et d'un maximum de 1 logement, **d'ajouter des normes de lotissement** et de **permettre des bâtiments de 2 étages** avec une hauteur de maximale de 9 mètres.

Il est également proposé d'ajouter des articles visant la **protection des arbres en milieu urbain**, le **maintien de l'implantation dérogatoire et du lot dérogatoire en cas de reconstruction** d'un bâtiment principal après sinistre.

Zone concernée



Déroulement de la rencontre :

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

Où se procurer la documentation ?

- Au bureau d'arrondissement
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :
ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Renseignements :

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6501, poste 3341
helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca

Zone concernée



Déroulement de la rencontre :

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

Où se procurer la documentation ?

- Au bureau d'arrondissement
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :
ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Renseignements :

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6501, poste 3341
helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca

Zone concernée



Déroulement de la rencontre :

1. Présentation du projet
2. Questions et commentaires du public
3. Recommandation du conseil de quartier au conseil d'arrondissement de Beauport qui prendra la décision.

Où se procurer la documentation ?

- Au bureau d'arrondissement
10, rue Hugues-Pommier
- Sur Internet :
ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Renseignements :

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques : 418 641-6501, poste 3341
helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca